

Direction de l'enfance et de l'éducation

Année scolaire 2022/2023

Dossier d'inscription à l'école et aux services périscolaires à Strasbourg

Tout dossier incomplet sera retourné et l'enfant ne pourra pas être accueilli.
Tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en italique.

Maternelle Élémentaire

Enfant à inscrire

Cadre réservé à l'administration

Nom : Adresse :
Prénom :
Date de naissance : [] [] / [] [] / [] [] [] [] Code postal : [] [] [] [] [] []
Lieu de naissance : Ville :
Sexe : féminin masculin

Garde alternée **Se reporter au 3 de la page 3 de la notice «complément d'informations - dossier d'inscription 2022/2023»**

Personnes habitant avec l'enfant

Parent ou représentant-e 1

Madame Monsieur Personne morale
 Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

Nom :
Nom de naissance :
Prénom :
Courriel :@.....
Tél portable personnel : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Tél du domicile : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Tél professionnel : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Parent ou représentant-e 2

Madame Monsieur Personne morale
 Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus

Nom :
Nom de naissance :
Prénom :
Courriel :@.....
Tél portable personnel : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Tél du domicile : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Tél professionnel : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Courriel à utiliser pour communiquer avec vous ? Représentant-e 1 ou Représentant-e 2

Le cas échéant : père/mère n'habitant pas avec l'enfant

Nom	Prénom	Adresse	Père	Mère	Autorité parentale
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []		Courriel :@.....			
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []		Courriel :@.....			

Situation familiale du ou des parents de l'enfant

Marié(e) Vie maritale ou PACS Divorcé(e) ou séparé(e) Célibataire Veuf(ve)

Enfants habitant à la même adresse et déjà scolarisés en école maternelle ou élémentaire

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de scolarisation
		□□/□□/□□□□	
		□□/□□/□□□□	
		□□/□□/□□□□	
		□□/□□/□□□□	

Inscription à l'école

Après traitement de votre dossier, un certificat d'inscription à l'école de votre quartier vous sera remis ou envoyé par courrier.

Dès réception du certificat d'inscription, prenez rapidement rendez-vous avec la direction d'école (même si vous souhaitez demander une dérogation de secteur scolaire) et munissez-vous pour cette rencontre des documents suivants :

- un extrait d'acte de naissance de l'enfant avec filiation ou le livret de famille,
- le carnet de santé ou une attestation des vaccinations.

Pièces justificatives à fournir obligatoirement

Pièces justificatives à ne fournir qu'une seule fois même si inscription de l'enfant à plusieurs services.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école maternelle ou élémentaire publique de Strasbourg :

	Ecole
1 Le livret de famille ou acte de naissance avec filiation ou toute pièce justifiant de l'autorité parentale	✓
2 Un justificatif de domicile de moins de trois mois	✓
3 Pour les parents séparés ou divorcés : un justificatif précisant la résidence habituelle de l'enfant	✓

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à un ou plusieurs services périscolaires payants :

Les pièces 4 et 5 doivent avoir moins de 3 mois	Accueil du matin et du soir en maternelle	Accueil de loisirs en maternelle	Cantine scolaire
4 Une «attestation de paiement» de la CAF ou une attestation de quotient calculé	✓	✓	✓
5 Un justificatif d'activité de la-des personne(s) vivant avec l'enfant	✓		
6 La fiche sanitaire complétée et signée	✓	✓	✓
7 Uniquement en cas de première inscription à un service périscolaire municipal : une attestation médicale précisant que l'enfant est à jour de ses obligations vaccinales	✓	✓	✓

Se reporter à la page 3 de la notice «Remplir le dossier d'inscription 2022/2023»

Autorisations / Déclarations

Accès aux fichiers

Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées aux services et élus concernés de la ville de Strasbourg, aux services de l'Éducation nationale, de la recette des finances et de la CAF. Elles sont recueillies dans le but de procéder à l'inscription scolaire et/ou périscolaire de votre enfant ainsi que de transmettre des informations liées à la vie de l'enfant à l'école. Ce traitement repose sur des obligations légales. Afin de rendre le service attendu, tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en italique.

Vos données seront conservées dans notre base active pendant une durée de 6 ans, à compter de la dernière inscription de votre enfant.

Dans ce contexte et conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à Délégation à la Protection des Données (DPD), Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex ou par courriel à dpo@strasbourg.eu

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Quotient familial / Tarification

Pour 2022/2023 : fournir obligatoirement une « attestation de paiement » de la CAF (et non une « attestation de quotient familial ») ou une attestation de quotient calculé par la Ville de Strasbourg, (pour les personnes non affiliées) datant de moins de 3 mois. A défaut, votre dossier vous sera retourné, sauf si vous cochez la case suivante.

Je ne souhaite pas transmettre mon quotient familial et le tarif maximal me sera donc appliqué.

Pour 2023/2024 : dans le cadre d'une convention avec la CAF, la ville de Strasbourg peut récupérer automatiquement, votre quotient familial.

J'autorise la ville de Strasbourg à récupérer mon quotient familial auprès de la CAF en février 2023, pour application à partir de septembre 2023.

Je n'autorise pas la ville de Strasbourg à récupérer mon quotient familial auprès de la CAF.

L'absence de choix vaudra refus de votre part.

Assurance

Je soussigné-e, certifie avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile pour mon enfant dans le cadre des activités péri et extra scolaires.

Engagements

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués. Je m'engage à compter de ce jour, et ce jusqu'au dernier jour de l'année scolaire, à signaler obligatoirement par écrit au Service des Inscriptions et de la Scolarité (SIS) de la ville de Strasbourg toute annulation (inscription cantine, APM, ALM), changement d'inscription et de situation de mon enfant (déménagement, inscription dans une école privée ou une école publique d'une autre commune...) par mail, à l'adresse suivante : inscriptionscolarite@strasbourg.eu.

En cas de non signalement de ces changements, je m'engage à payer l'ensemble des factures pour la période considérée, et ce jusqu'à la prise en compte par le SIS de ma demande écrite de radiation à ces services périscolaires.

Tout usage délibéré de faux est puni par la loi et passible de peines prévues par le code pénal.

Je déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des services municipaux : notice jointe au dossier, règlement intérieur et arrêté tarifaire en vigueur, consultables sur : www.strasbourg.eu/scolaire-periscolaire.

Je certifie sur l'honneur être à jour de mes règlements.

Strasbourg, le / /

Parent ou représentant-e 1	Parent ou représentant-e 2	Destinataire des factures (obligatoire)
Signature	Signature	Signature

Rappel : en vertu de l'article 375-2 du code civil, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre quand il fait un acte usuel de l'autorité parentale, l'inscription scolaire constitue un acte usuel.

Dossier à saisir en ligne sur www.strasbourg.eu/inscription-enfant

Pour plus d'informations : www.strasbourg.eu/scolaire-periscolaire

• ou à envoyer sous enveloppe à :
Ville et Eurométropole de Strasbourg
 Direction de l'enfance et de l'éducation / SIS
 1 Parc de l'Étoile
 67076 Strasbourg Cedex

• ou à déposer au centre administratif ou en
mairie de quartier

Fiche sanitaire (à ne compléter qu'en cas d'inscription à un ou plusieurs services périscolaires)

Enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / / Sexe : féminin masculin

Ecole fréquentée :

 Maternelle Élémentaire

Coordonnées des parents ou représentants légaux

1 - Nom et prénom

Adresse

.....

Tél du domicile : Tél portable personnel : Tél professionnel :

2 - Nom et prénom

Adresse

.....

Tél du domicile : Tél portable personnel : Tél professionnel :

Autres personnes à contacter en cas d'urgence

1 - Nom et prénom

Adresse

.....

Tél du domicile : Tél portable personnel : Tél professionnel :

2 - Nom et prénom

Adresse

.....

Tél du domicile : Tél portable personnel : Tél professionnel :

> Nom du médecin traitant :

Téléphone :

Renseignements médicaux

Joindre obligatoirement, uniquement en cas de première inscription à un service périscolaire, une attestation médicale précisant que l'enfant est à jour de ses obligations vaccinales.

Port de : lentilles lunettes prothèses auditives prothèses dentaires allergies médicamenteuses, *préciser* contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives, *préciser* autres, *préciser*

Santé de l'enfant - Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

Votre enfant présente un problème de santé :

 Allergie(s) ou intolérance(s) alimentaire(s) médicalement justifiée(s) par un médecin*Préciser* Asthme Autre problème de santé*Préciser*

Vous avez coché une des cases ci-dessus ?

Pour mettre en place ou renouveler un PAI

(Projet d'Accueil Individualisé) :

- Prendre connaissance des informations et des supports à fournir à votre médecin traitant et au médecin scolaire, téléchargeables en ligne sur www.strasbourg.eu/sante-ecole
- Contactez votre médecin traitant pour élaborer ou renouveler le PAI.
- Contactez le service de la santé scolaire (03.68.98.51.28) pour finaliser le PAI et formaliser l'accueil de votre enfant.

Veuillez préciser :

 Mise en place d'un nouveau PAI Renouvellement du PAILe PAI établi préconise-t-il que l'enfant ramène un panier repas ? Oui Non

>>>

Je soussigné(e).....représentant légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la ville de Strasbourg à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant. Je m'engage à informer la Direction de l'enfance et de l'éducation de toute modification relative à mes coordonnées ou à l'état de santé de mon enfant pouvant intervenir en cours d'année.

Joindre obligatoirement, uniquement en cas de première inscription à un service périscolaire, une attestation médicale précisant que l'enfant est à jour de ses obligations vaccinales.

A....., le / /

Signature

Situation familiale du ou des parents de l'enfant

Marié(e) | Vie maritale ou PACS | Divorcé(e) ou séparé(e) | Célibataire | Veuf(ve)

Situation professionnelle des personnes habitant avec l'enfant

telles que mentionnées en page 1 du dossier d'inscription à l'école et aux services périscolaires

Parent ou représentant-e 1

- En activité⁽²⁾
 En formation et/ou en recherche d'emploi ⁽²⁾
 Sans activité professionnelle
 Parent seul ayant au moins 3 enfants de moins de 14 ans à charge

Parent ou représentant-e 2

- En activité⁽²⁾
 En formation et/ou en recherche d'emploi ⁽²⁾
 Sans activité professionnelle

⁽²⁾ En cas d'acceptation de vos souhaits d'inscription, un ou des justificatif-s sera-ont à fournir, sur site, afin de finaliser le dossier sous peine de la perte de la place attribuée.

Informations complémentaires utiles au traitement du dossier (PAI, situation particulière...)

Information - Souhaits d'inscription pour les vacances scolaires

Les souhaits d'inscription pour les vacances sont à faire directement **auprès du-de la directeur-trice de l'accueil de loisirs* de votre choix**, qui vous accueillera **sur rendez-vous aux périodes suivantes** :

Été 2022 :	du 25/04 au 16/05/2022**	▶ Réponse à partir de début juin
Toussaint :	Mercredi 12/10/2022 **	
Noël :	Mercredi 07/12/2022 **	▶ Réponse la semaine avant les vacances scolaires demandées
Hiver :	Mercredi 01/02/2023 **	
Printemps :	Mercredi 05/04/2023 **	
Été 2023 :	Voir affichage dans les écoles	▶ Réponse début juin 2023

* voir liste des accueils de loisirs sur la notice «complément d'informations - dossier d'inscription 2022/2023

** Passées ces dates, les inscriptions se feront en fonction des places disponibles.

Strasbourg, le / /

Signature du parent ou représentant-e 1 :

Strasbourg, le / /

Signature du parent ou représentant-e 2 :